

un *art* qu'à trouver un moyen d'entretenir la discipline, il n'est pas moins vrai qu'à Milan, la musique qui se faisait à l'église excitait l'enthousiasme des chrétiens. Saint Augustin, au chapitre 6 du IX^e livre de ses Confessions, en fait le tableau suivant : « Quand je me souviens des larmes que m'ont
 « fait verser les chants de ton Eglise, alors que je commen-
 « çais à recouvrer la foi, maintenant encore, je me sens
 « ému, non pas tant par le chant en lui-même que par les
 « paroles qui l'accompagnent, surtout lorsqu'elles sont chan-
 « tées par une voix pure et que la mélodie est bien appropriée
 « à leur caractère; je ne cesse de reconnaître l'immense
 « utilité de cette institution ». Et plus loin : « Ainsi ces
 « voix pénétraient dans mon oreille et ta vérité se répandait
 « dans mon cœur. J'ai pleuré en entendant tes hymnes et
 « tes cantiques, profondément ému par les voix suaves qui
 « faisaient retentir ton Eglise..... Je suis amené à louer
 « l'usage du chant dans l'Eglise, parce que la musique, en
 « charmant l'oreille, réveille, dans les âmes faibles, le zèle
 « de la piété. »

C'est ce système musical et cette musique qui furent introduits à Rome par le pape Célestin; elle demeura en usage jusqu'à la réforme opérée par les ordres de Grégoire-le-Grand, élu pape en 590.

Les travaux de ce pontife sont nombreux. Il réforma les prières et les cérémonies liturgiques de l'Eglise de Rome; il fit composer, par des chantres de son temps, le fameux antiphonaire qui porte son nom.

Un singulier principe rien moins qu'intelligent, présida à cette œuvre immense qui, depuis lors, n'a cessé d'engendrer des luttes vives, quelquefois sanglantes. Ce principe est que, dans l'Eglise, la musique n'était point un art mais un moyen mnémonique, afin que le populaire retint facilement les paroles des textes sacrés. La science de la musique devint alors